

News

mars 16



Hilde Vernailen
Président

Le 23 mars, Bruxelles s'est réveillée dans une atmosphère très étrange. Nos premières pensées sont évidemment allées aux victimes et à leurs familles, mais aussi à toutes les personnes en état de choc. Malgré cela, j'espère et crois encore en la capacité des êtres humains à construire un monde meilleur. Poursuivons cette tâche tous ensemble, aujourd'hui plus encore qu'hier.

Chers collègues,

Le 22 mars, le Conseil d'administration de l'AMICE était réuni à Bruxelles alors que la ville subissait des attaques insensées, qui ont coûté tant de vies. Le Conseil d'administration a exprimé sa profonde sympathie pour les victimes et leurs familles ainsi que sa solidarité avec la population de Bruxelles. Nous avons décidé d'écourter la réunion mais cela ne nous a pas empêché de progresser dans nos discussions sur le projet de coopération structurée entre l'AMICE et l'ICMIF, conformément à la proposition faite lors de l'Assemblée générale de mai 2015.

Durant le deuxième semestre 2015, des groupes de travail composés de membres du Conseil d'administration de l'AMICE, soutenus par les secrétariats des deux associations, se sont penchés sur plusieurs points indispensables concernant la gouvernance, les cotisations, les services aux membres et les services de soutien. Le Conseil d'administration a approuvé les propositions relatives aux services qui seront proposés aux membres par nos deux associations travaillant de concert pour offrir davantage de valeur à votre adhésion à l'une ou aux deux associations. Vous recevrez prochainement une brochure expliquant ces services. L'objectif, en unissant les forces de nos associations — l'une européenne et l'autre internationale —, est d'améliorer encore les résultats de notre influence collective et de faire entendre plus fort encore la voix des mutuelles et coopératives dans l'intérêt de tout notre secteur. Une association unifiée offrira davantage de possibilités de réseautage et de partage de connaissances.

Le Conseil d'administration a également discuté des modifications nécessaires à apporter aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de l'Association afin de se préparer à cette future coopération. Ces modifications figureront dans les documents de l'Assemblée générale du 2 juin prochain. En ce qui concerne les cotisations des membres, le Conseil d'administration a décidé qu'il convenait que les deux associations montrent les avantages de ce nouveau mode de travail pendant un an ou deux avant de modifier la structure des cotisations. J'ai la conviction qu'une coopération plus étroite et structurée entre nos associations va renforcer le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative et que l'adoption d'un système de cotisations communes s'imposera ensuite tout naturellement.

Pendant toutes ces discussions, le Secrétariat n'a évidemment pas cessé de veiller à ce que l'AMICE soit présente et entendue sur la scène européenne, comme vous aurez pu le constater à la lecture des Briefings envoyés régulièrement par le Secrétariat depuis maintenant près de deux ans: j'espère que, comme moi, vous continuez de les trouver utiles pour être tenu au courant du travail réalisé par l'Association pour ses membres. Vous aurez évidemment la possibilité d'en apprendre davantage sur les activités de l'AMICE et sur l'état de la mutualité en Europe au Congrès de l'AMICE: Je me réjouis de tous vous accueillir à Gand en Juin!

Hilde Vernailen

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Interview avec Bernard Thiry, UAAM Page 2
- Infos Plaidoyer. Page 3
- Infos Assistance Page 5
- Infos Promotion. Page 5
- Calendrier de l'AMICE 2016 Page 6
- Événements extérieurs - Calendrier 2016 Page 6

Interview avec l'UAAM, organisateur du Congrès 2016 de l'AMICE

1. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur l'Union belge des assureurs mutuels et coopératifs (UAAM/VVOV) ?

L'UAAM/VVOV a été créée en 1971 et regroupe quinze sociétés d'assurance établies sous la forme de mutuelles ou de coopératives de tailles très diverses. Elles poursuivent en commun le but de promouvoir l'assurance sous sa forme mutuelle et coopérative. Pour atteindre cet objectif, l'UAAM œuvre sur trois pistes :

- Favoriser une étroite collaboration entre ses membres.
- Diffuser largement les principes sur lesquels repose l'assurance mutuelle et coopérative.
- Etudier les moyens permettant à ces formes d'assurance d'interagir de façon optimale.

Afin d'élargir cette réflexion au niveau européen, l'UAAM/VVOV est membre de l'AMICE et de l'ICMIF.



2. Pouvez-vous nous parler de l'état de la mutualité en Belgique ? (Par exemple l'étendue du secteur, les opportunités et les défis des mutuelles, etc.)

Bien qu'évoluant comme leurs confrères européens dans un contexte macro-économique difficile, la part de marché prise par les assureurs mutualistes belges connaît une croissance constante significative.

Ils partagent cependant les mêmes défis que leurs confrères mutualistes

européens. En Belgique comme en Europe, les nouvelles tendances sociétales et l'émergence de l'économie collaborative façonnent le paysage de l'assurance. La mutualisation des risques et la garantie de l'accès à tous ne sont pas neuves : elles composent l'ADN des assureurs mutualistes et coopératifs depuis leur création. Dans ce contexte d'évolution et de changements, notre volonté est de permettre à notre modèle de continuer à jouer un rôle précurseur en proposant aujourd'hui sur le marché belge des solutions modernes et adaptées aux préoccupations de nos assurés.

A cet égard, la digitalisation constitue un réel défi d'avenir pour le secteur des assurances en Belgique comme en Europe. Aujourd'hui, il est pour nous essentiel de prendre la mesure des enjeux que représente cette digitalisation et de mettre tout en œuvre pour l'intégrer à notre modèle de façon rapide et efficace afin de toujours améliorer le service rendu à nos assurés.

3. Comment la mise en œuvre de Solvabilité II se passe-t-elle en Belgique ? Les mutuelles rencontrent-elles des difficultés particulières ?

Les sociétés d'assurances, dont les mutuelles, se préparent à Solvabilité II depuis de nombreuses années sous l'œil vigilant de l'autorité

prudentielle, la BNB. Certaines petites mutuelles rencontrent des difficultés particulières du fait de leur capitalisation relativement faible et de l'accès malaisé au marché des capitaux. Un phénomène de consolidation n'est pas à exclure.

4. L'UAAM accueille le Congrès 2016 de l'AMICE du 1-3 juin à Gand. Que peuvent attendre les participants de cet événement ?

Le Congrès 2016 de l'AMICE sera incontestablement un lieu de rencontres et d'échanges, un lieu d'inspiration qui permettra aux membres de réfléchir aux importants défis à venir et de développer une vision transversale de nos activités, trop souvent enfermées dans nos marchés nationaux respectifs. Les quatre sessions prévues lors de ce congrès aborderont des thématiques actuelles qui touchent le mutualisme dans ses divers aspects.

Nous espérons que vous serez nombreux à rejoindre notre belle ville de Gand à cette occasion.

5. Quelle est votre expérience à ce jour dans l'organisation d'un tel événement ?

En 2006, l'UAAM/VVOV a organisé à Bruges le 1er congrès commun des entreprises d'assurances mutuelles et coopératives. Les travaux de ce congrès ont notamment abouti au regroupement de l'ASAM et de l'ACME, à l'origine de la création de l'AMICE. Nous sommes très heureux d'avoir ainsi contribué à rassembler l'ensemble des mutuelles et coopératives d'assurance dans une même organisation et dans un but commun.

Bernard Thiry
Président UAAM/VVOV
Président du Comité de Direction d'Ethias



Infos | Plaidoyer

Le 19 janvier, l'AMICE a rencontré les membres du cabinet du Commissaire Hill afin de rappeler à la Commission les préoccupations de notre secteur en ce qui concerne Solvabilité II, l'Union des marchés de capitaux, la distribution d'assurances et les services financiers de détail.

Fin janvier, l'AMICE a répondu à l'appel à témoignages sur le cadre réglementaire des services financiers dans l'UE qui avait été lancé par la Commission européenne. Dans sa réponse (EN), l'AMICE fait état d'une quarantaine de problèmes résultant d'initiatives réglementaires telles que le régime Solvabilité II, la réglementation PRIIPs (produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance), la Directive sur la distribution d'assurances (DDA) et les IFRS. Une délégation de l'AMICE, composée de membres du Secrétariat et de la FNMF (Mutualité Française), a également réitéré la position de l'Association devant des représentants de l'unité «Union des marchés de capitaux» de la DG FISMA.

Le **groupe de travail Affaires réglementaires** s'est réuni à Bruxelles le 3 février. Un représentant de l'unité «Assurances et pensions» de la Commission européenne (DG FISMA) est venu y présenter le Livre vert sur les services financiers de détail, publié fin décembre. Le groupe de travail a ensuite examiné les possibilités de suivi à donner au Manifeste de l'assurance mutuelle et coopérative européenne (EMIM) et à ses objectifs, parmi lesquels figure la constitution d'un groupe prudentiel européen d'assurance mutuelle, et a également discuté de la proposition (EN) de la Commission concernant le Règlement Prospectus et de l'évolution des dossiers concernant la distribution d'assurances (DDA et PRIIPs). La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 26 avril à Paris.

La Directive sur la distribution d'assurances (DDA) est entrée en vigueur le 23 février 2016 et doit être transposée dans le droit national des États membres de l'UE au plus tard le 23 février 2018. La Commission européenne a toutefois déjà adressé (EN) à l'EIOPA (AEAPP - Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) une demande de conseils en vue de l'adoption d'actes délégués sur la surveillance des produits et les exigences en matière de gouvernance des produits, la gestion des conflits d'intérêts, les conditions régissant les incitations, l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié, ainsi que l'information des clients.

Le 29 janvier, le Secrétariat a transmis sa réponse (EN) à la consultation de l'EIOPA concernant la proposition de lignes directrices (EN) sur les **modalités de surveillance des produits et de gouvernance** par les entreprises d'assurance et les distributeurs de produits d'assurance. L'AMICE a exprimé son inquiétude quant au calendrier d'adoption de ces lignes directrices préparatoires, dans la mesure où elles devanceraient les discussions politiques sur les actes délégués adoptés au titre de la Directive sur la distribution d'assurances. L'EIOPA devrait publier la version révisée de ses lignes directrices d'ici avril 2016.

L'AMICE a également répondu (EN) à la consultation des autorités européennes de surveillance (ABE, AEMF et EIOPA) sur les documents d'informations clés relatifs aux PRIIPs. Les commentaires de l'AMICE portent surtout sur la présentation du risque, la prime liée aux risques biométriques, l'évaluation du risque de crédit par les agences de notation externes et les contrats d'assurance multisupports, composés d'une sélection de supports exprimés en unités de compte. Ces préoccupations ont été réitérées lors d'une réunion avec l'unité «Gestion d'actifs» de la DG FISMA.

Le 2 mars, le Secrétariat a participé à l'audition publique (EN) de la Commission européenne concernant le Livre vert sur les services financiers de détail. L'audition comportait quatre sessions thématiques – l'accès des consommateurs aux services financiers dans l'UE, les produits financiers de détail paneuropéens, l'innovation dans les services financiers de détail et les attitudes des consommateurs vis-à-vis des produits étrangers – et s'inscrivait dans le cadre d'une large consultation des consommateurs et des fournisseurs de services financiers de détail. L'AMICE a transmis sa réponse à cette consultation le 18 mars.

Économie sociale

L'Intergroupe Économie sociale du Parlement européen a organisé deux auditions publiques sur les thèmes suivants: «L'économie sociale: créer des emplois de qualité dans l'UE» et «Les marchés publics: booster les partenariats entre l'économie sociale et les autorités publiques». Ces deux événements ont fourni une belle occasion de sensibilisation aux enjeux de ce secteur.

Le 17 mars, l'AMICE a accueilli dans ses locaux la réunion du Conseil d'administration de Social Economy Europe, dans le cadre de laquelle était notamment prévue une discussion avec le chef de l'unité «Économie sociale» de la Commission européenne sur les travaux du GECES, le groupe d'experts de la Commission européenne qui prépare actuellement un rapport sur l'établissement d'un cadre réglementaire applicable aux entreprises sociales et à leur financement.

Dialogue social



L'AMICE est un des trois partenaires sociaux (côté employeurs) du Comité européen du dialogue social sectoriel des assurances et a assisté à ce titre à sa réunion plénière du 4 février. Après un échange de vues sur les initiatives de télétravail dans le secteur de l'assurance, les participants ont eu une première discussion sur les effets de la numérisation sur le secteur de l'assurance et le rôle des partenaires sociaux dans la facilitation de l'adaptation aux changements inévitables dans ce domaine.



Solvabilité II

Depuis le 1er janvier 2016, Solvabilité II, le nouveau cadre européen de contrôle des risques du secteur des assurances est d'application. Gabriel Bernardino, Président de l'EIOPA, est convaincu que ce nouveau régime va favoriser les **bonnes pratiques de gouvernance et de gestion des risques et renforcer la protection des consommateurs**. Selon lui, l'introduction de **normes harmonisées d'information et de publicité** fournira également des informations clés aux contrôleurs. Il n'en reste pas moins que Solvabilité II est un instrument législatif lourd et complexe:

- La **Directive**, telle que modifiée par la Directive Omnibus II, comporte 329 articles et 7 annexes, représentant un total de plus de 160 pages.
- Le **règlement délégué** est constitué de 381 articles et de 26 annexes, soit plus de 919 pages.
- Les 15 séries de **normes techniques d'exécution** totalisent plus de 2 000 pages.
- L'EIOPA a publié **688 orientations**, soit un total de plus de 436 pages.

Et ce parcours législatif semé d'embûches, n'est pas terminé! Le 1er décembre 2015, le Parlement européen a prolongé au-delà des trois mois réglementaires la période d'examen minutieux du **règlement délégué Solvabilité II** adopté par la Commission européenne le 30 septembre 2015. Cela a empêché le règlement délégué d'entrer en vigueur le 1er janvier comme prévu. Le 29 janvier 2016, le Parlement européen a adressé une lettre au Commissaire Hill, faisant part des préoccupations des députés européens vis-à-vis de l'approche du calibrage des actifs d'infrastructure. Ces inquiétudes semblent avoir été ensuite apaisées grâce aux discussions entre le Commissaire Hill et le Président de la Commission parlementaire des affaires économiques et monétaires, Roberto Gualtieri.

Dès la **fin de la période d'objection des co-législateurs** (mars 2016), la Commission européenne publiera la nouvelle série d'actes délégués. L'EIOPA lancera ensuite, en avril 2016, une consultation publique sur les modifications apportées aux orientations de l'EIOPA et au paquet sur l'information prudentielle à la suite de l'adoption des nouveaux actes délégués. L'EIOPA utilisera les résultats de cette consultation publique pour rectifier les éventuelles erreurs contenues dans le paquet sur l'information prudentielle. **Les textes finaux pourraient être prêts en juin-juillet 2016.**

La décision de la Banque centrale européenne d'**abaisser les taux d'intérêt** à 0 % ne devrait pas engendrer de pression pour une **révision du taux à terme ultime** (UFR - Ultimate Forward Rate). L'EIOPA a déjà annoncé l'année dernière son intention de lancer en 2016 une consultation sur les **propositions de réexamen de la méthodologie appliquée pour déterminer le niveau de l'UFR**, actuellement fixé à 4,2 % pour l'euro. Aux Pays-Bas, le contrôleur demande aux assureurs d'évaluer leur position en matière de fonds propres sans tenir compte du taux à terme ultime, tandis qu'en Allemagne et en Autriche, il y a constitution d'une réserve additionnelle pour la couverture du risque de taux d'intérêt.

L'UFR est une valeur d'entrée importante, qui a une forte incidence sur les valeurs du marché et la position de solvabilité de l'entreprise. **L'UFR devrait rester en position stable** et ne pas réagir aux évolutions à court terme ou aléatoires. Une tendance à long terme des taux d'intérêt est possible, suggérant des ajustements progressifs de

l'UFR. Par conséquent, il serait souhaitable de produire régulièrement des **indicateurs d'alerte rapide de la tendance fondamentale** de l'UFR afin que le secteur soit informé des changements possibles et puisse s'y préparer.

Il pourrait s'avérer utile de publier régulièrement le résultat de la formule UFR et de décider de la nécessité d'actualiser la valeur de l'UFR chaque fois que les montants calculés excèdent les **valeurs fixées dans un «tunnel» (corridor) avec un plafond et un plancher**. Évaluer l'orientation et la durabilité de la tendance est essentiel (par exemple, si l'inflation est trop élevée et dépasse les prévisions, l'UFR devra être corrigé). Si la tendance se poursuit, il faudra procéder à un ajustement sur une longue période (par exemple 17 ans, comme pour les ajustements transitoires). La correction pourrait être du montant excédant le corridor.

Les craintes au sujet de l'impact de taux d'intérêt négatifs ont été ranimées lorsqu'en février, et pour la première fois depuis le début de la crise de la zone euro, l'«equity dampener» (mécanisme d'amortissement de la charge en actions) prévu par Solvabilité II a atteint son niveau le plus bas (-10 %). L'ajustement a franchi son seuil plancher le 11 février, avant de revenir à -6,45 % à la fin du mois. L'indice actions calculé par l'EIOPA a terminé à 102,38 % le 11 février, soit plus de 30 % en moins par rapport à son pic atteint en juin 2015. L'equity dampener avait atteint son plafond à deux reprises en avril 2015. Depuis janvier 2015, l'EIOPA publie sur son site web des informations relatives à l'equity dampener. **L'indice actions calculé par l'EIOPA ne peut toutefois être intégralement répliqué** en raison de l'absence de référence explicite aux indices utilisés par l'EIOPA. De plus, cet indice n'est pas construit comme un indice classique actualisable sur la base des variations quotidiennes de ses composantes, mais est calculé comme une moyenne pondérée de données historiques. L'EIOPA a invité l'AMICE à présenter ses observations sur l'equity dampener. La réponse de l'AMICE sera envoyée sous peu.



Infos | Assistance

Responsabilité sociale de l'entreprise

Le groupe de travail RSE avait invité une représentante de l'OCDE pour sa réunion du 9 février sur le thème des politiques d'investissement. Karen Wilson (Division des statistiques et de financement du développement de l'OCDE) a fait un exposé détaillé sur le marché croissant de l'investissement à impact social, qui consiste en l'octroi d'un financement assorti d'une attente explicite, et mesurée, d'un rendement tant social que financier. L'OCDE a publié en 2015 un [rapport \(EN\)](#) présentant une vue d'ensemble des investissements à impact social dans les pays développés et en développement. Dans une deuxième phase, l'OCDE explorera, à travers des études de cas détaillées et des ateliers, les différents instruments d'investissement à impact social et leur applicabilité dans divers secteurs et contextes nationaux. Les membres du groupe de travail RSE ont également échangé des informations sur les politiques d'investissement soutenues par leurs organisations. Dans ce contexte, Göran Lindholm (Ålands Ömsediga Försäkringsbolag) a parlé des investissements octroyés par son entreprise dans les marchés frontières et Serge Jacobs a présenté la version récemment remaniée du [Code](#) d'investissement éthique d'Ethias.

Santé

Lors de la réunion du groupe de travail Santé du 10 mars, un représentant de Länsförsäkringar a exposé le fonctionnement du système de santé en Suède et le rôle des assureurs privés. Ensuite, un représentant d'Insurance Europe a expliqué la nouvelle législation européenne sur la protection des données et ses répercussions potentielles pour les assureurs de soins médicaux. Enfin, un représentant de l'AIM a fait une présentation sur la couverture des soins de santé transfrontaliers dans l'Union européenne.

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 14 septembre 2016 et aura pour thème le système de santé italien ainsi que la vente et la commercialisation de produits de santé sur les différents marchés.

Les membres de l'AMICE peuvent télécharger sur le site web de l'AMICE les documents présentés lors des réunions de ces deux groupes de travail.

Réassurance

Le 16 mars, le groupe de travail Réassurance a organisé une réunion en ligne pour préparer la conférence MORO de l'ICMIF, qui se tiendra à Londres du 6 au 8 juin 2016. Le groupe de travail a ensuite analysé différentes options de lieux pour l'organisation, en 2017, de la prochaine Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe.

Infos | Promotion

Promotion des valeurs des mutuelles et coopératives

Le groupe de travail Promotion a organisé deux réunions en ligne, en janvier et en mars, pour finaliser la publication de l'AMICE intitulée «Les origines des mutuelles: Recueil de récits d'assureurs mutuels et coopératifs». La publication sera prête pour le congrès de l'AMICE à Gand. Le groupe de travail a également revu son programme de travail et envisagé la publication d'une brochure similaire à celle publiée par l'AIM en 2004 («[Bonnes pratiques vis-à-vis des collaborateurs et des sociétaires](#)»).

Communications



Le groupe de travail Communications s'est réuni en février pour avancer dans les préparatifs du Congrès de Gand. Dans ce contexte, une téléconférence a eu lieu avec un des intervenants vedettes du congrès, [Gerd Leonhard](#), afin de préparer sa présentation inscrite à la session III sur le thème du changement de comportements résultant des évolutions technologiques (entre

autres) et de ses répercussions sur le secteur de l'assurance et la relation entreprise-clients. Le groupe de travail a également précisé le plan de communication et divers détails logistiques du congrès.

Réunion des associations nationales

Les responsables des associations nationales, membres de l'AMICE, se sont réunis le 16 mars à Bruxelles pour discuter de la mise en oeuvre de Solvabilité II en Europe et, plus spécifiquement, des régimes d'exemption applicables aux PME d'assurance et des licences délivrées par les agences de notation de crédit pour l'utilisation des informations portant sur les notations dans le reporting sous Solvabilité II. Lors de cette réunion, des informations sur les récentes publications de l'AMICE ont été communiquées aux participants et ceux-ci ont également discuté de la façon d'augmenter le nombre de participants au Congrès de l'AMICE.

Brochure sur l'étude Panteia



La brochure conçue par l'AMICE et l'AIM pour faire connaître l'étude publiée par la Commission européenne en 2012 sur la [situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe](#) est [disponible en version électronique \(EN\)](#). Il est également possible d'obtenir la version imprimée de cette brochure auprès du [Secrétariat](#).

→ Congrès 2016 de l'AMICE



Inscrivez-vous dès maintenant au Congrès 2016 de l'AMICE et suivez toutes les mises à jour sur Twitter @AMICE_Mutuals

→ Calendrier 2016 de l'AMICE

- 21 avril Bruxelles Comité exécutif
- 22 avril Gand Groupe de travail Communications
- 22 avril Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 26 avril Paris Groupe de travail Affaires réglementaires
- 27 avril En ligne Groupe de travail Promotion
- 20 mai Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 1 juin Gand Conseil d'administration
- 2 juin Gand Assemblée générale
- 2-3 juin Gand Congrès 2016 de l'AMICE
- 1 juillet Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 13 septembre Bruxelles Comité exécutif
- 14 septembre Bruxelles Groupe de travail Santé
- 20 Septembre Bruxelles Réunion des associations nationales
- 17 novembre Bruxelles Conseil d'administration

→ Événements extérieurs - Calendrier 2016

- 26 avril Londres 4e conférence annuelle: Data for ERM & Solvency II
Insurance ERM
Réduction de 20% pour les membres de l'AMICE. Contactez le [Secrétariat](#)
- 8-13 mai Manchester Advanced Management Course 2016
ICMIF
- 24-26 mai York Why Gen Y? Challenges and opportunities for mutuals
ICMIF
- 25 mai Dublin 8th International Insurance Conference Insurance Europe
Insurance Europe
- 6 -8 juin Londres Réunion des professionnels de l'assurance (MORO)
ICMIF

